



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

**n°22.03.14**

Rapporteur : Magali BRECHU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 05 mai 2022

Date d'affichage : 05 mai 2022

**L'an deux mil vingt-deux,**

Le onze mai à dix-huit heures trente,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :**

Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjoint,  
Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM, Sophie  
PAUMOND, Natacha SALLE,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés :**

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO  
Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Muriel FINE  
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE  
Gilles PERLI ayant donné pouvoir à Emeric SALLE  
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Virginie DEMONSSAND

**Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance**

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 14

**Objet : Cession de terrain – Le Bez / SCI GERARD C (M. et Mme CASTAGNIER)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une construction réalisée sur le domaine public est accolée à la parcelle bâtie cadastrée AN 25 située au hameau du Bez appartenant à la SCI GERARD C (M. et Mme CASTAGNIER). Dans la perspective de la cession de cette construction, ces derniers ont saisi la Commune afin de régulariser cette situation.

**Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu les Articles L2111-1 et L2141 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;**

**Considérant qu'il est proposé de céder l'emprise en question d'environ 2 m<sup>2</sup> au prix de 2 200 € le m<sup>2</sup> ;**

**Considérant** qu'au regard de la désaffectation de fait de l'emprise de la construction sur le domaine public, du prix proposé correspondant au prix de m<sup>2</sup> construit dans la zone concernée et de l'absence de contrainte sur la circulation dans cette partie du village, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette cession.

**Considérant** l'avis favorable émis par les membres du groupe de travail Urbanisme le 11 avril 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres votants :

- ↪ **ACCEPTER** la cession de terrain susvisée pour une valeur de 2 200 € / m<sup>2</sup> après détermination précise de la surface concernée par un document d'arpentage ;
- ↪ **CONFIRMER** que la partie attenante d'environ 2 m<sup>2</sup> à la parcelle AN 25 située au hameau du Bez a été désaffectée de fait par la construction ;
- ↪ **DIT** que la surface concernée est déclassée du domaine public et intégrée dans le domaine privé communal ;
- ↪ **DIT** que les frais de document d'arpentage et de notaire seront à la charge de la SCI GERARD C (M. et Mme CASTAGNIER) ;
- ↪ **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint à l'Urbanisme pour signer l'acte notarié à intervenir ;
- ↪ **NOMME** Maître MORIN, Notaire, à NIMES, 9 Rue de Sauve, pour l'établissement de l'acte à intervenir ;
- ↪ **AUTORISE** M. le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué à l'Urbanisme, la Forêt et à l'Agriculture à signer tout document et prendre toutes dispositions se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 11 mai 2022

Le Maire

Emeric SALLE

